Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_111-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-111

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

CONTRAT AVEC ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

Rapporteur : Didier LOUIS

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour la prise en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_111-DE

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation ;
- Améliorer : mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue ;
- Soutenir : soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues ;
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

En contrepartie, la ville de Beaugency va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants ;
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type. Pour notre catégorie de Ville, le montant est de 1,08 € par habitant et par an. Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La Commune de la Ville de Beaugency étant compétente en matière de nettoiement de ses voieries, il apparaît intéressant de se saisir de l'opportunité du partenariat avec ALCOME pour renforcer les moyens concourant à la propreté des espaces publics.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 30/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Approuver la signature du contrat-type entre la Ville de Beaugency et ALCOME pour la durée de l'agrément.**
2. **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.**

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire